



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut Conseil à l'intégration.

Questions sociales

ACTES DE SÉMINAIRE

Kiosque – Séance 1

Du « déni des cultures » au défi de la diversité

Centre d'analyse stratégique

en partenariat avec le

Conseil national des villes



27 avril 2011

PLUS
D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38

www.strategie.gouv.fr

CONTACTS :

Centre d'analyse stratégique

▶ **Sylvain Lemoine**

Chef du département Questions sociales
sylvain.lemoine@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 60 40

▶ **Noémie Houard**

Chargée de mission, département Questions sociales
noemie.houard@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 65 16

▶ **Marie-Cécile Naves**

Chargée de mission, département Questions sociales
marie-cecile.naves@strategie.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 61 83

Conseil national des villes

▶ **Brigitte Raynaud**

Secrétaire générale
brigitte.raynaud@ville.gouv.fr
Tél. : 01 49 17 45 88

SOMMAIRE

Introduction

Vincent **CHRIQUI**, directeur général, Centre d'analyse stratégique4

La prise en compte des critères ethniques ou culturels dans l'action publique en France et à l'étranger

Noémie **HOUARD**, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique7

Marie-Cécile **NAVES**, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique.....8

Les enjeux de la reconnaissance culturelle. Autour de l'ouvrage *Le déni des cultures*, par Hugues Lagrange

Animation : Noémie HOUARD, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Hugues **LAGRANGE**, sociologue, directeur de recherche au CNRS, enseignant à Sciences Po.....10

Marwan **MOHAMMED**, sociologue, chercheur au Centre Maurice-Halbwachs (ENS-EHESS)12

Débat15

Les enjeux de la redistribution socio-économique

Animation : Sylvain LEMOINE, chef du département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Hakim **MERCHI**, consultant en organisation.....17

Le défi de la diversité – Regard d'élus locaux

Animation : Christian SOCLET, chargé de mission, Conseil national des villes

Alain-Bernard **BOULANGER**, maire de Villeneuve-la-Garenne, premier vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine19

Jean **FRÉBAULT**, président du Conseil de développement du Grand Lyon20

Débat22

Conclusion – Synthèse des débats

Brigitte **RAYNAUD**, secrétaire générale du Conseil national des villes25

Introduction

Vincent CHRIQUI, directeur général, Centre d'analyse stratégique

Je suis très heureux de vous accueillir au Centre d'analyse stratégique pour l'ouverture de ce cycle de kiosques sur la politique de la ville et la diversité, que nous menons en partenariat avec le Conseil national des villes jusqu'à la fin de l'année 2011.

Cette première séance est consacrée à un débat autour de l'ouvrage *Le déni des cultures*, publié en septembre 2010 par le sociologue Hugues Lagrange, qui nous fait l'honneur de sa présence. Un livre qui semble briser un tabou. Rarement une enquête sociologique aura suscité une telle couverture médiatique. D'une étude sérieuse de 350 pages surgit un écho réducteur : l'échec scolaire et la délinquance des jeunes originaires d'Afrique subsaharienne seraient liés à des spécificités culturelles. En mettant en avant le facteur culturel, Hugues Lagrange se démarque de l'approche socio-économique de la plupart des chercheurs. Une approche contestée dans sa pertinence comme dans ses implications politiques. S'il n'est pas la caricature que veulent en faire certains, le livre de Hugues Lagrange nous invite toutefois à aborder la question ethno-culturelle. Je pense qu'il est important de la poser pour éclairer les réformes à venir quelque soit l'avis des uns et des autres.

Ce sujet est loin de faire consensus. Dans le climat social et politique de l'après 11 septembre, il fait même de moins en moins consensus. Dans différents pays, on assiste en effet à un étonnant chassé-croisé :

- le multiculturalisme se trouve de plus en plus contesté dans certaines des démocraties qui l'ont initialement promu ; c'est le cas notamment aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et dans une certaine mesure au Canada avec la polémique récente sur les accommodements raisonnables.
- tandis qu'en France, où la prise en compte de critères ethniques ou culturels dans l'action publique a longtemps été rejetée en référence au modèle égalitaire républicain, quelques voix s'élèvent en sa faveur, comme par exemple celle de Hugues Lagrange.

De façon un peu schématique, on peut identifier deux approches :

- le modèle « color-conscious » des anglo-saxons ;
- le modèle « colorblind » d'un pays comme la France très attachée au principe d'égalité et à la neutralité au regard de tout critère lié à l'origine ou à la religion.

En France, on préfère en effet traiter de la question sociale, considérant qu'en ethnicisant, on assignerait des individus à des identités et même on stigmatiserait certaines catégories de la population. *A priori* l'action publique ne vise donc pas des catégories ethniques. Mais en pratique, on observe qu'il existe déjà des dispositifs fondés sur des critères « ethniques » ou « culturels », de façon plus ou moins explicite.

Je citerais seulement l'exemple des initiatives de promotion de la diversité lancées en 2003 par l'Institut Montaigne et relayées dès l'année suivante par le commissaire à la diversité – Yazid Sabeg¹.

Les questions posées sont donc les suivantes : quels compromis trouver entre l'application de règles universelles et la prise en compte des différences ? Le statu quo est-il un compromis satisfaisant ? Bien sûr, je n'y répondrai pas, nos intervenants se chargeront de le faire, avec leurs expériences et compétences respectives.

Sans déflorer la nature de nos travaux, je voudrais indiquer deux pistes générales. Il me semble qu'il faut distinguer les enjeux de la reconnaissance culturelle et ceux de la redistribution socio-économique. Les logiques poursuivies sont bien distinctes :

- dans le premier cas, il s'agit de reconnaître un traitement spécifique, et donc un droit à la différence ;
- dans le second cas, il s'agit au contraire d'arriver à plus d'égalité réelle, quitte à aménager de manière provisoire le principe d'égalité formelle des citoyens.

À l'étranger, des dispositifs fondés sur des critères ethniques ou culturels ont été déployés : par exemple l'« affirmative action » aux États-Unis ou les « accommodements raisonnables » au Canada. Dans tous les cas, ces politiques publiques font l'objet de controverses, ce qui laisse penser qu'il n'existe pas de modèle idéal. Nous y reviendrons plus tard au cours du kiosque.

Je tiens à insister sur la sensibilité de ces questions, comme l'a montré l'actualité récente.

Ce kiosque s'inscrit en effet dans un contexte particulier :

- après le très polémique débat sur la laïcité qui s'est tenu le 5 avril ;
- après que des dirigeants européens aient déclaré l'« échec du multiculturalisme » ; David Cameron au Royaume-Uni, Angela Merkel en Allemagne, puis Nicolas Sarkozy en France. Aucun d'entre eux n'a défini ce terme qui renvoie pourtant à des appréciations très diverses.

En quoi peut-on parler de l'« échec du multiculturalisme » ? Et d'ailleurs, sommes-nous multiculturalistes ?

Pour lever toute confusion, il paraît important :

- de considérer les compromis trouvés, en France et à l'étranger, entre l'application de règles universelles et la prise en compte des différences ;
- de laisser la parole aux chercheurs pour qu'ils abordent cette question d'un point de vue scientifique, loin de toute polémique ;
- puis d'envisager les questions qui se posent concrètement aux élus locaux et les réponses qu'ils apportent sur le terrain.

¹ Autres exemples d'action publique fondée sur des critères ethniques ou culturels, menée en France :

- *explicites* : la médiation culturelle et sociale développée depuis la fin des années 1980 pour maintenir la cohésion dans les quartiers dits « sensibles » ; des initiatives dédiées à certaines communautés développées par les collectivités locales, notamment celles destinées à la communauté chinoise à Aubervilliers ;
- *implicites* (fondées explicitement sur des critères socio-économiques ou territoriaux mais ciblant *in fine* de nombreux immigrés ou descendants d'immigrés) : la discrimination positive dans l'accès à l'enseignement supérieur, notamment à Sciences Po.

Voilà des pistes qui pourront nourrir les échanges de ce kiosque que je souhaite fructueux.

Je remercie l'ensemble des intervenants qui ont accepté de répondre à notre invitation et de partager leur expertise. Des intervenants dont la variété fait, je crois, la richesse de ce séminaire :

- Hugues Lagrange qui présentera la thèse défendue dans le livre *Le déni des cultures* ;
- Marwan Mohammed et Hakim Merchi, qui en feront une analyse critique ;
- Alain Bernard Boulanger et Maurice Charrier qui livreront leur point de vue d'élus locaux ;
- sans oublier le département Questions sociales, tout particulièrement Sylvain Lemoine, Noémie Houard et Marie-Cécile Naves, auxquelles je vais laisser la parole pour introduire la séance.

Nous aurons donc des échanges entre théorie et pratique. C'est précisément l'esprit de ces kiosques organisés avec le Conseil national des villes.

En conclusion, je tiens d'ailleurs à remercier très chaleureusement les membres du CNV qui sont à l'origine de ce partenariat avec le Centre d'analyse stratégique :

- Christian Soclet ;
- et Brigitte Raynaud, Secrétaire générale du CNV, qui a accepté de conclure nos travaux.

Je vous remercie tous de votre présence et laisse la parole aux membres du Centre d'analyse stratégique qui ont organisé cette manifestation.

La prise en compte des critères ethniques ou culturels dans l'action publique en France et à l'étranger

Noémie HOUARD, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Marie-Cécile NAVES, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Noémie HOUARD

En tant que membres du département Questions sociales, nous allons vous présenter quelques éléments de cadrage, détaillés dans la note d'analyse consacrée à ce sujet¹. Nous avons souhaité aborder la question de la prise en compte des critères ethniques ou culturels dans l'action publique de la façon la plus concrète possible, à travers des exemples de dispositifs mis en place en France et à l'étranger. Malgré les déclarations concernant l'échec du multiculturalisme, nous avons décidé de ne pas nous prononcer sur le modèle politique qui serait le plus pertinent.

Pour répondre à la question posée, nous avons considéré deux enjeux, à savoir la reconnaissance des spécificités culturelles et la redistribution socio-économique. Au-delà de ces deux orientations politiques, nous avons distingué deux questions : d'une part, l'action publique en tant que telle, et d'autre part, les outils de mesure, puisqu'il paraît difficile d'agir sans pouvoir objectiver les phénomènes sociaux.

I. L'enjeu de la redistribution économique

Cet enjeu s'inscrit dans un cadre anti-discriminatoire d'abord européen, avec l'adoption des directives « Race » et « Emploi » en 2000, puis national, avec la transposition de ces directives en droit interne, à travers la création de la HALDE en 2004 et les travaux récents du Comité de mesure et d'évaluation de la diversité et des discriminations (COMEDD), qui a rendu ses travaux au début de l'année 2010.

Le droit européen prohibe les discriminations indirectes, certains considèrent qu'il rend incontournable l'intégration de données ethniques dans la statistique publique. Se pose alors la question des méthodes permettant d'objectiver les traitements inégalitaires. Sur un tel sujet, il est légitime d'adopter une position nuancée, compte tenu de la complexité de la réalité sociale. Il est possible d'identifier deux types d'outils de mesure : le *testing* et les méthodes statistiques liées aux origines, sachant que le COMEDD s'est prononcé en faveur de ces dernières dans un cadre sécurisé.

De telles statistiques ethniques soulèvent les passions en France, puisque leur usage n'est pas exempt d'effets pervers. Elles contribuent en effet à faire exister des catégories sociales et des distinctions ethniques. En contrepartie, leur refoulement tend à ignorer la réalité, voire à la conforter, en ne donnant pas aux acteurs locaux les moyens d'agir. En

¹ « La prise en compte de critères ethniques et culturels dans l'action publique : une approche comparée », *La Note d'analyse* n°220, avril 2011, Centre d'analyse stratégique.

France, le débat sur les statistiques ethniques porte sur l'intégration de la variable « lieu de naissance » et « nationalité des parents » dans la statistique publique, sachant que ces données permettraient de faire d'importants progrès en matière de connaissance des expériences des immigrés et de leurs descendants. La statistique peut en outre s'avérer utile dans la lutte contre les discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi, comme c'est le cas du dispositif de *monitoring statistique* expérimenté dans les pays anglo-saxons et aux Pays-Bas. Encadré par la loi, celui-ci oblige les entreprises à rendre compte de la composition de leur masse salariale en fonction notamment de l'origine. En cas d'inégalités de traitement révélées, les entreprises sont amenées à rectifier les écarts. Ce dispositif, dont les évaluations sont très positives, suppose de disposer de données de cadrage et donc d'intégrer des données ethniques dans la statistique publique.

En France, un tel mécanisme est utilisé pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les entreprises. Dans un style moins contraignant, la France met en œuvre des dispositifs au sein de l'entreprise qui ne se situent pas dans le registre de la lutte contre les discriminations, mais dans celui plus général de la promotion de la diversité, recouvrant les questions liées à l'origine, mais aussi au handicap, à l'âge et au genre. Tel est l'esprit de la Charte de la diversité lancée en 2004 et du label Diversité lancé en 2008. À la différence du *monitoring statistique*, ces dispositifs ne sont pas encadrés par la loi. Il faut savoir qu'ils ont émergé *via* les DRH et l'Institut Montaigne. Il ne s'agit pas d'enrayer des inégalités de traitement objectivées, mais plutôt de laisser une marge de manœuvre aux entreprises pour développer leurs propres initiatives, avec toute la force du flou de la notion de « diversité ». Ces initiatives permettent de sensibiliser le monde de l'entreprise mais les évaluations révèlent toutefois un certain nombre de limites.

Marie-Cécile NAVES

II. L'enseignement supérieur

L'expérience de discrimination positive qui est probablement la plus connue dans le monde a été mise en place dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les pays anglo-saxons, et notamment aux États-Unis. Signalons que l'expression « discrimination positive » est une traduction aléatoire de l'anglais « *affirmative action* », à laquelle tend à se substituer celle d'« action affirmative », probablement afin de gommer le terme de « discrimination ».

Ces dispositifs visent à promouvoir l'égalité des chances. Aux États-Unis, depuis près de quarante ans, l'accès de certains établissements d'élite est conditionné par différents critères. L'appartenance « raciale », fondée sur l'autodéclaration des individus, a été l'un d'entre eux dans les années 80 mais est devenue anticonstitutionnelle dans un nombre croissant d'États fédérés au cours de la décennie suivante, et remplacée par d'autres critères présumés avoir le même effet préférentiel à l'égard des minorités ethniques et « raciales », tels que la pratique d'activités extrascolaires ou d'un sport à haut niveau, l'existence de difficultés sociales ou familiales, ou encore le bilinguisme. Contrairement à une croyance répandue, il n'existe pas aux États-Unis de quotas ethniques ou « raciaux » dans l'accès aux universités. Il est possible d'évaluer les bénéfices de ces politiques aux États-Unis, mais partiellement, compte tenu de l'élargissement de la classe moyenne noire observé depuis les années 80, ainsi que de la réduction des inégalités « interraciales ». Il faut cependant noter que, dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'« *affirmative*

action » s'est surtout adressée à une élite qu'il s'agit de renouveler pour qu'elle soit à l'image de la société - la même situation ayant été observée en France.

Depuis 2001, il est possible de parler dans notre pays de dispositifs de discrimination positive dans l'accès à l'enseignement supérieur, qui s'appuient officiellement sur des critères socio-économiques ou territoriaux, mais qui, dans les faits, ont pour résultat de favoriser les populations issues des minorités ethniques ou « raciales ». Le premier dispositif a été l'organisation du concours parallèle de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, en 2001, qui est destiné à certains lycées situés dans des ZEP ayant signé une convention avec l'IEP. Jugé plus facile et de ce fait longtemps critiqué, ce concours est aujourd'hui mieux accepté et l'expérience s'est étendue à d'autres grandes écoles. Plus récemment, les internats d'excellence, ouverts en 2009, visent à offrir aux meilleurs élèves de collèges et de lycées de ZEP un environnement scolaire privilégié.

III. La politique de la reconnaissance culturelle

À côté de ces dispositifs de lutte contre les discriminations ou de promotion de la diversité, les politiques de reconnaissance culturelle en tant que telles visent à prendre en compte les particularités de la culture des individus, entendue dans un sens large, dans la mesure où ces politiques de reconnaissance sont destinées à améliorer le vivre-ensemble. A l'étranger comme en France, elles sont pragmatiques, locales et concertées, et n'entrent pas en conflit avec les principes républicains, y compris en France, où les lois sur la laïcité de 1905 ou de mars 2004 prévoient des dérogations à la laïcité au sens strict de la séparation de l'Église et de l'État. On peut citer, en France, certains dispositifs de médiation sociale et culturelle et, au Québec, les politiques d'« accommodement raisonnable », fondées sur des demandes individuelles, non communautaires, peu nombreuses et dont les réponses sont encadrées et attachées au principe d'égalité entre les individus issus de communautés différentes. Pour l'ensemble de ces politiques, le respect de l'identité de chacun passe par la reconnaissance de sa culture, dans la mesure où celle-ci améliore la cohésion sociale. Sinon, il s'agirait de communautarisme, autrement dit du fait que le respect absolu des coutumes passe, pour un groupe tout entier, avant la loi du pays. C'est alors que le conflit ou les rivalités culturels peuvent naître.

En tout état de cause, ces questions multiculturelles sont complexes et évoluent selon les pays, les régions et les époques. Si le consensus parfait n'est jamais possible, la problématique de la diversité est de toute façon posée par les faits ; elle nécessite en conséquence de retenir l'attention des pouvoirs publics, afin que des compromis soient trouvés, et puissent être réajustés en fonction des réalités. C'est cela, le « défi » que la diversité pose aux démocraties contemporaines : garantir autant que possible l'égalité de tous, quelles que soient nos différences.

Les enjeux de la reconnaissance culturelle. Autour de l'ouvrage *Le déni des cultures*, par Hugues Lagrange

Animation : Noémie HOUARD, chargée de mission, département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Hugues LAGRANGE, sociologue, directeur de recherche au CNRS, enseignant à Sciences Po

Pour aborder ce vaste sujet, je vous propose quelques points d'éclairage.

I. Principes généraux

En démocratie, les idées politiques divergent et suscitent des débats, qui apparaissent comme nécessaires et fructueux. Pourquoi les valeurs, associées à la culture, ne feraient-elles pas elles aussi l'objet de débats ?

Le débat sur le multiculturalisme se caractérise par un certain nombre de confusions, dont il est difficile de sortir. En particulier, les termes de « race », d'« ethnicité », d'« ethnie » ou de « culture » restent mal cernés. Dans le contexte européen, la dimension raciale n'est pas forcément pertinente, à l'inverse de l'Amérique du Nord, dont la situation est très différente de celle du Brésil ou encore de l'Inde. Il convient dans ce débat d'adopter une position moins « occidental-occidentale » et tournée exclusivement vers l'Amérique du Nord. En effet, si les politiques d'« *affirmative action* » y sont importantes, elles sont beaucoup plus anciennes ailleurs, comme en Inde.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir en termes de race. Les termes d'ethnie, d'ethnicité, ou les critères ou statistiques ethniques, sont un euphémisme du terme « race », jugé comme incorrect en tant que relié à la matrice biologique des êtres. J'observe que mon ouvrage ne s'intitule pas *Le déni des ethnies* mais *Le déni des cultures*, l'origine culturelle n'étant ni un euphémisme de la race ni un synonyme de l'origine nationale. Ainsi, l'expression très schématique des « gens du Sahel » couvre les pays du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, alors que les cultures y sont très variées. Le bon critère n'est pas forcément celui de la nationalité.

La culture n'est pas nécessairement liée au territoire, mais à une histoire, à une langue, à des formes familiales, unifiant des groupes humains et induisant des comportements pérennes transmis par socialisation. Ainsi définie, la culture doit être reconnue, car elle organise les comportements dans une société, sans correspondre aux frontières nationales ou, *a fortiori*, aux « races », pour autant que ce mot ait un sens scientifique acceptable.

II. La reconnaissance de la diversité

Un point de consensus est observé sur le principe de reconnaissance de la diversité, et l'on reconnaît aisément le droit aux minorités de parler, de trouver un enseignement de leur langue et de pratiquer leur propre religion. La situation se complique cependant lorsqu'on envisage de conférer des droits spécifiques à des minorités. L'Inde possède deux droits civils, dont l'un s'applique aux Musulmans et l'autre aux Hindous, mais cette pluralité de droits est aujourd'hui en débat, étant entendu que le code pénal a, quant à lui, un caractère

unique. On ignore souvent que le Royaume-Uni possède depuis une trentaine d'années des tribunaux spéciaux dédiés aux personnes de religion juive et d'autres dédiés aux musulmans pouvant juger des affaires mineures. Personnellement, j'ai quelques réticences à l'existence d'un droit s'appliquant de façon automatique en fonction de la religion ou de la communauté d'origine. En revanche, la médiation communautaire intervenant dans le cadre de conflits ou d'affaires mineures est profitable, à condition qu'elle soit optionnelle et que chacun ait la capacité de recourir aux voies normales de la justice unique et universelle.

III. Les politiques de discrimination positive

La question des discriminations positives se pose sur le plan des critères, qu'ils soient ethniques ou territoriaux. Aux États-Unis, la discrimination repose sur des critères ethniques, et en Inde, sur des critères de caste, sachant qu'il n'existe pas de recensement systématique des castes dans ce pays depuis 1931.

1. La discrimination positive sur une base ethnique

Les quotas sur une base ethnique peuvent être un moyen d'égalité des chances à condition que, du point de vue social, les groupes ethniques soient homogènes. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, et dans l'hypothèse de l'existence de deux groupes A et B, on suppose que le groupe A a une note moyenne NA et le groupe B, une note moyenne NB , sachant que NA est supérieur à NB . Les différences moyennes entre les deux groupes renvoient aux caractéristiques de chacun des groupes, et si la variance entre NA et NB est très faible, une politique d'égalité des chances devrait donner aux candidats du groupe B un avantage de notes ($NA - NB$), pour une égalité de représentation des deux groupes. Le déficit social implique que, globalement, les membres du groupe B auraient été largement exclus de l'accès à l'enseignement supérieur, si cet accès avait été conditionné uniquement aux notes. L'égalité des chances suppose que les candidats du groupe B devraient bénéficier d'une discrimination, en sorte que les deux groupes soient représentés à hauteur de 50 % dans l'enseignement supérieur. Cet exemple fictif a un inconvénient majeur, car j'ai émis l'hypothèse que les groupes étaient homogènes et que la dispersion autour de la moyenne du groupe était très faible. Si l'on suppose que le groupe B est hétérogène, tous ses membres auront la même prime ($NA - NB$), ce qui revient à dire que les membres de ce groupe qui ont les meilleures notes passeront devant une série de membres du groupe A, créant une injustice, une inégalité de chances interindividuelle très forte. Ce problème s'est posé aux États-Unis et a donné lieu à des recours devant la Cour Suprême. La difficulté réside dans l'obtention de groupes homogènes du point de vue social à partir d'un critère ethnique. Je ne suis donc pas favorable à des quotas sur la base ethnique.

2. La discrimination positive sur une base territoriale

La politique française est une politique de discrimination positive territoriale indirectement ethnoculturelle, puisqu'elle cible des quartiers pauvres. Avant 1993, la définition des quartiers mentionnait le pourcentage d'étrangers, mais notre tendance à l'euphémisme a conduit à remplacer ce critère par le taux d'analphabétisme ou de niveau scolaire, qui se recoupe à 90 % avec celui de la proportion d'immigrés. Par conséquent, une telle discrimination positive territoriale est dans les faits de nature ethnoculturelle. Cette différence n'est toutefois pas seulement formelle. Si une élite se dégage de ces quartiers, et s'en éloigne, elle ne bénéficiera plus dès lors d'une discrimination positive territoriale,

puisqu'elle n'est pas définie sur un critère culturel. La discrimination positive doit être mise en œuvre sur la base d'un déficit spécifique et non sur la base d'une caractéristique inscriptive, car la discrimination existe lorsque l'inégalité est associée à ce que vous êtes et non à ce que vous faites. Il n'est pas pertinent d'avantager une population en fonction de son essence, ou de son caractère inscriptif, c'est-à-dire d'une caractéristique pérenne attachée à l'individu. Une telle discrimination positive est dangereuse, car elle prolonge dans le temps des avantages relatifs, qui peuvent ne plus avoir lieu d'être. Il découle de ces considérations que la politique française va dans le bon sens.

3. Le bilan mitigé des politiques de la ville

Sur l'ensemble des zones d'éducation prioritaire où s'applique la politique des zones urbaines sensibles, si les classes moyennes et aisées sont en nombre réduit, la délinquance est fortement renforcée. Le facteur déterminant de la délinquance est donc constitué par un milieu social et culturel très défavorisé. En termes d'environnement et non de socialisation personnelle, j'ai pu vérifier que lorsqu'un individu donné, fils d'ouvriers ou d'employés, côtoie des fils de cadres, ses perspectives sont globalement améliorées, notamment par une réduction de l'implication dans la délinquance, toutes les autres conditions personnelles étant à égalité. Le problème des quartiers sensibles n'est pas le multiculturalisme, mais l'absence de mixité sociale. En effet, les quartiers où le pourcentage de familles immigrées est important sont dépourvus d'une élite pouvant avoir un effet d'entraînement positif. Toutefois, les quartiers dépourvus de cet effet mais qui ont bénéficié des politiques ZEP et ZUS connaissent une moindre délinquance, dans des proportions qui restent cependant très faibles. Ainsi, en dépit de l'absence du facteur le plus puissant, à savoir la mixité sociale, ces politiques ont un certain impact, qu'il conviendrait de mieux cibler.

La mixité sociale constitue un point de consensus qui, malheureusement, ne se traduit pas dans la réalité. La loi SRU est censée favoriser une certaine mixité à travers le pourcentage de logements sociaux, mais cette loi n'est pas complètement appliquée. Surtout, elle n'empêche pas la mise en place de dynamiques à une échelle plus fine du territoire qui ne favorisent pas la mixité. Depuis vingt ans, les politiques publiques visant à faire revenir les classes moyennes blanches dans les quartiers pauvres et immigrés ont échoué. J'ai néanmoins observé que l'élite, en particulier d'origine maghrébine, a de fortes raisons culturelles de ne pas avoir les réticences que les classes moyennes autochtones présentent à l'égard des populations des quartiers pauvres. Quelque chose se joue peut-être à ce niveau, sur le fil du rasoir, qui pourrait permettre de mener des politiques d'incitation résidentielle. Le modèle d'émulation créé par la réussite d'une fraction des élites issues de l'immigration pourrait ainsi devenir un modèle activement présent pour les jeunes qui habitent les quartiers en difficulté.

Marwan MOHAMMED, sociologue, chercheur au Centre Maurice-Halbwachs (ENS-EHESS)

Je publierai prochainement un article avec Marie Loncel, que nous avons intitulé, de façon un peu provocatrice, « Le déni des familles ? ». Ma thèse porte sur les rapports entre la famille, l'école et les bandes de jeunes, les trois scènes où sont socialisés les enfants et les adolescents, dans les quartiers populaires ou ailleurs. Ma posture a été de travailler au sein des familles, en y faisant un maximum d'observations, dans l'intention de comprendre la construction de la logique de la délinquance.

La thèse du déni des cultures m'a interpellé car, depuis longtemps, l'anthropologie urbaine ou de l'immigration, la sociologie européenne et de l'immigration n'ont jamais cessé d'aborder les questions culturelles, les relations familiales, les modes de socialisation, les conditions d'insertion et les conséquences de l'immigration dans la société d'accueil. On ne peut pas parler de déni de la question culturelle dans les sciences sociales, même si une telle lecture n'est pas majoritaire. S'il est possible de parler de gêne dans l'analyse de la délinquance, je suis néanmoins frappé de la facilité avec laquelle l'idée de ce déni s'est imposée dans le débat public.

Ma deuxième surprise concerne la distinction entre le discours officiel des pouvoirs publics et les pratiques réelles en termes d'attribution de logements, de politique de la ville ou d'accompagnement social. On constate un déni de cette prise en compte réelle, puisque devant les médias, certains élus manient la rhétorique du républicanisme le plus fidèle à l'esprit et à la lettre, tandis que, dans la pratique quotidienne, ils mettent en œuvre la médiation sociale et culturelle, vont dans les mosquées, et gèrent leur ville telle qu'elle existe dans sa diversité. La reconnaissance de cette prise en compte pragmatique, réelle et informelle, de la question culturelle, serait une très bonne chose à mon sens.

La question de l'origine culturelle est légitime du point de vue des sciences sociales, mais elle est toutefois compliquée à prendre en compte, en raison de la philosophie politique majoritaire, de notre histoire, et des événements dramatiques liés à cette dernière. La pratique de « rétropédalage » des Anglo-Saxons sur certains aspects, dans l'enfermement administratif, statistique et rhétorique des communautés, peut interroger sur la difficulté à prendre en compte et à démontrer scientifiquement les effets de la culture.

Le déni des cultures a plusieurs lectures possibles. L'ouvrage de Hugues Lagrange manie des échelles d'observation et d'analyse diverses et présente une enquête multisites lourde, originale, utilisant différentes sources pour un usage statistique rigoureux. Il en arrive à la démonstration d'une surdélinquance des enfants d'origine du Sahel dans les territoires sélectionnés. Si l'étude avait été menée voici quinze ans, il en serait probablement ressorti une surdélinquance des enfants issus de l'immigration maghrébine sur les mêmes territoires, compte tenu de l'histoire et du renouvellement des populations, et encore des années plus tôt, elle aurait montré la surdélinquance des enfants d'ouvriers d'autres origines.

Le cœur de l'ouvrage de Hugues Lagrange consiste à démontrer qu'en neutralisant la question du parcours scolaire, résidentiel et du milieu social, il reste un effet « origine ». J'ai également observé cet effet dans mes travaux sur les bandes. En outre, l'ouvrage tend à démontrer que la socialisation des familles du Sahel a un effet sur les comportements. D'un point de vue méthodologique, la démonstration a un point faible, car si la socialisation des familles est au cœur de l'analyse et de l'interprétation, elle reste en marge de l'observation. L'enquête multisites permet de repérer la surdélinquance, sans toutefois décrire les conditions de la socialisation. Un certain nombre d'hypothèses sur la socialisation familiale sont mises en avant, telles que l'asymétrie entre les sexes, l'autoritarisme des pères, l'hyperdomination des mères ou le rôle négatif de l'islam. Il en ressort un décalage entre l'hypothèse et la démonstration. Dans le cadre de mes propres observations, je rencontre toujours des difficultés à créer de l'homogénéité et à considérer « les familles du Sahel » ou soninké, celles-ci étant majoritaires sur les terrains de mes enquêtes. Le raisonnement en termes de modèles culturels des familles au niveau de ces populations est délicat, sachant que des divergences relativement importantes existent d'une famille à l'autre, avec des modifications dans les pratiques éducatives et pédagogiques d'une période à l'autre.

Par ailleurs, l'interprétation de la question culturelle au sein des fratries, entre ceux qui réussissent et ceux qui réussissent moins bien, est délicate, et en tout état de cause, la variable culturelle doit être mobilisée autant pour ceux qui réussissent que pour ceux qui sont en échec. Il est gênant que l'on mobilise le facteur culturel ou ethnoculturel seulement pour expliquer des comportements négatifs. Ainsi, pour un certain nombre de comportements délinquants, les minorités sont très minoritaires, et il ne viendrait à l'idée d'aucun sociologue de mobiliser le facteur culturel pour expliquer la délinquance des élites, par exemple. Le groupe majoritaire, comme les minorités, possède une culture, et la dimension culturelle joue un rôle actif indéniable. Dans le cadre de certaines régions ravagées du Nord-Pas-de-Calais, de l'Est ou des Ardennes, où les minorités sont très minoritaires et qui connaissent des problèmes très importants, il ne viendrait là encore à l'idée d'aucun sociologue de mobiliser la culture propre à ces régions pour expliquer les comportements ou les problèmes sociaux qui s'y développent. En termes de raisonnement épistémologique et scientifique, cette question, qui peut paraître un peu provocatrice, est une question de fond. La question des discriminations touche indéniablement plus les populations minoritaires que le groupe majoritaire, avec un effet évident sur les trajectoires, et cette mécanique ressort parfaitement du travail de Hugues Lagrange.

Comment analyser la question culturelle ? Dans le cadre de l'observation des pratiques et des usages de l'ethnicité, j'ai repéré douze usages différents de l'ethnicité en fonction des situations, non pas exclusivement par les jeunes minoritaires mais aussi par les représentants du groupe majoritaire dans ces bandes. Une confusion est faite entre le signifié et le signifiant, le processus et ses modalités. Ainsi, l'ordre sexué, très majoritaire, fait partie des structures sociales et organise le fonctionnement de notre société, avec des variations selon les milieux sociaux, l'origine, etc.

Pour conclure sur le travail de Hugues Lagrange, la question de la taille de la fratrie, davantage mise en avant dans d'autres travaux du chercheur, est tout à fait importante, et fait l'objet de travaux récents aux États-Unis. Des enquêtes quantitatives très générales montrent que la taille des familles joue un rôle dans la destinée sociale. Sans décliner les explications intermédiaires, la taille des fratries est directement liée à l'inscription culturelle, liée à la fécondité. La surreprésentation des enfants des grandes familles dans les bandes est très claire. Dès lors, il est possible d'imaginer une politique publique qui traite cette question du poids et des effets de la taille des fratries, qui peut être profitable à de nombreux jeunes au-delà des communautés sahéniennes.

Débat

Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, professeure des facultés de Droit, présidente de l'Union professionnelle indépendante des médiateurs

Je remercie les organisateurs d'avoir permis un débat aussi audacieux. Je souhaite connaître votre avis quant à une idée reçue un peu honteuse, concernant la médiation sociale, selon laquelle les médiateurs sociaux interculturels sont, encore maintenant, très ethnicisés. Ceux-ci déplorent de devoir agir auprès de publics semblables à eux. Ne pensez-vous pas que la médiation, qui repose sur la découverte de l'altérité, est entachée par le fait qu'elle est menée par un clone social interculturel ?

Hafid RAHMOUNI, responsable de l'association ZY'VA, Nanterre

Vincent Chriqui a évoqué les déclarations de David Cameron et de Angela Merkel, mais n'a pas mentionné les propos de Nicolas Sarkozy sur le multiculturalisme. S'agit-il d'un devoir de réserve ?

L'association ZY'VA accompagne 300 enfants à Nanterre, avec treize salariés qui sont tous des emplois aidés, résidents de ZUS et sans formation, et nous aurions besoin de personnel qualifié, en particulier des psychologues éducateurs. En tant que sociologues, ne pensez-vous pas que, dans ces conditions, les pouvoirs publics nous incitent à faire de l'assistantat et de la réparation sociale ?

Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse et membre du Conseil national des villes

Le constat sur la délinquance des mineurs a été fait depuis de nombreuses années tant sur le terrain que par les sociologues. En particulier, l'enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes montre la surreprésentation, parmi les mineurs délinquants, de jeunes issus des cultures évoquées dans l'ouvrage de Hugues Lagrange.

Vous écrivez que les HLM étaient, à l'origine, des sas vers l'habitat pavillonnaire, un instrument de mobilité, mais qu'ils sont devenus aujourd'hui des « nasses », dans lesquelles les populations sont enfermées. Cette observation me semble fondamentale. La loi SRU n'a pas l'efficacité souhaitée, la mixité sociale n'existe plus et il convient de traiter le problème de la délinquance sur le fond. Au-delà des actions possibles que nous essayons de mener, avec notre conviction de maires républicains et les difficultés rencontrées sur le terrain, la véritable solution n'est-elle pas une action forte sur ces quartiers afin qu'ils ne soient plus des « nasses » ?

Marwan MOHAMMED

La question de l'ethnisation de la médiation sociale est soulevée depuis longtemps, et notamment depuis la politique dite des « grands frères », visant à mobiliser des autochtones des quartiers pour gérer les jeunes du même quartier dans le contexte particulier des émeutes dans l'agglomération lyonnaise. De même, les « femmes relais » ont été recrutées parmi les communautés visées par ces politiques publiques. L'origine ethnique des travailleurs sociaux ne garantit pas, selon moi, l'efficacité de leur travail ou sa difficulté. L'important réside dans les solutions trouvées.

Par ailleurs, il ne convient pas de se focaliser sur l'analyse du déni des cultures et de tomber dans une forme de déni du social. Si l'ensemble des politiques s'essouffle, y compris au niveau de l'analyse, c'est parce que l'on se heurte à un élément central, à savoir la question sociale. Aucun dispositif de prise en charge ethnoculturel ou religieux avec pour finalité d'émanciper les populations ne sera efficace tant que les conditions de cette émancipation ne seront pas réunies.

Hugues LAGRANGE

Je constate que le mot « culture » n'est pas compris. Les sciences sociales ne traitent pas de la culture comme elles le font depuis longtemps de la race, de l'ethnicité ou de la nationalité. La notion de culture en ethnologie a été mise en cause depuis quinze ou vingt ans. Je maintiens donc le désaccord avec Marwan Mohammed sur ce point. La culture, ce n'est ni la race, ni la nationalité, mais un ensemble constitué par une langue, des formes familiales, une histoire, des trajectoires migratoires qui réunissent un groupe et le distinguent des autres. Elle ne concerne pas le territoire qui, dans ce domaine, n'est pas une variable pertinente. Les sciences sociales ont complètement évacué une variable synthétique de l'ordre du milieu social, et ont considéré que le milieu socioprofessionnel devait résumer l'ensemble des variables à considérer. La conjonction des variables observables chez les familles soninké des quartiers défavorisés, mais qu'on ne trouve pas chez l'ambassadeur du Mali à Paris, a un sens et donne une intelligibilité au groupe. L'isolement de ces facteurs est possible analytiquement, mais ne débouche pas sur une politique publique. Dans le cadre de l'évaluation de la réussite scolaire dans ces quartiers, j'ai pu constater que les familles polygames représentent de 10 à 15 % des enfants dans un certain nombre de quartiers d'Île-de-France. Tout cela a un sens et une cohérence, ce qui n'interdit pas de prendre chacun des facteurs isolément. Quelque chose unit ces critères, donnant une cohérence à l'ensemble, bien qu'il soit malléable et évolutif.

En termes de politiques, l'enjeu réside dans la possibilité de débattre des valeurs. Le taux d'activité des femmes dans les quartiers est un point central sur lequel la politique publique peut agir. Lorsque ce taux augmente, y compris dans le cadre d'emplois précaires, le taux de réussite de leurs enfants au brevet s'accroît. D'autres politiques sont possibles, qui ne sont pas forcément issues de la tradition de la dépense sociale et des transferts sociaux, telles que les politiques dites « *people and places* », pour reprendre le terme popularisé par Jacques Donzelot, axées sur les territoires et sur les personnes. Pour avoir un impact en matière de réussite éducative, il convient de suivre directement les enfants en difficulté précoce et parallèlement, mener une politique sur l'ensemble de la fratrie. N'esquivons pas le débat sur la culture, dont je suis conscient qu'il exige un cheminement difficile.

Sylvain LEMOINE

En ce qui concerne les déclarations de Nicolas Sarkozy, je précise qu'elles n'ont pas été occultées à dessein, et nous avons pu constater qu'elles étaient sensiblement les mêmes que celles du Premier ministre britannique et de la chancelière allemande, alors que les réalités sont très différentes. Je précise que *la Note d'analyse* diffusée à l'occasion de ce séminaire éclaire diverses questions qui se posent dans le contexte national au regard des expériences étrangères.

Les enjeux de la redistribution socio-économique

Animation : Sylvain LEMOINE, chef du département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique

Hakim MERCHI, consultant en organisation

J'habite la ZUS des Hauts du Mont-Mesly, à Créteil, qui est le quartier le plus sensible et le plus défavorisé de cette ville. À ce titre, je voudrais saluer l'excellent travail de recherche de Hugues Lagrange, qui dresse un très bon tableau ethnoculturel d'une certaine banlieue en France. Cet ouvrage soulève des points intéressants qui sont devenus la chasse gardée de l'extrême droite mais qui préoccupent tous nos concitoyens.

Ce sont les exclusions sociales et les inégalités économiques qui poussent une partie de la population à se replier sur elle-même, à rejeter le système dans lequel elle évolue et, pour certains, à sombrer dans la délinquance. Le constat dans les banlieues est simple : une faiblesse structurelle chronique sur le plan socio-économique, où les indicateurs de chômage, de précarité et de délinquance se dégradent de jour en jour. La seule réponse adéquate à cette situation serait une action publique de développement durable, axée sur deux problématiques :

- un ensemble d'initiatives économiques volontaristes ;
- un volet éducation et formation.

I. Initiatives économiques volontaristes

Une politique de redynamisation économique doit être lancée dans un cadre national, affichant des objectifs clairement définis et des indicateurs pertinents de performance permettant de vérifier la cohérence des actions dans le temps et de les ajuster. Cette politique doit s'appuyer sur trois volets :

- un volet sectoriel encourageant la refonte du tissu économique des banlieues à travers le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des initiatives dans la finance éthique et le micro-crédit ;
- un volet financier comprenant des mesures fiscales à destination des grands groupes qui s'implanteraient dans ces quartiers, et des incitations pour une certaine classe moyenne et l'élite sociale, à travers des avantages locatifs ou des taux préférentiels à l'achat ;
- un volet formation, permettant à ces populations d'accéder à la formation ou à une reconversion économique afin qu'elles puissent trouver des emplois qualifiés dans les secteurs d'avenir.

II Le volet éducation et formation

Une étude a été publiée par le cabinet McKinsey concernant une initiative publique/privée réalisée aux États-Unis de délocalisation d'une partie des activités high-tech des grands groupes vers des zones économiquement sinistrées. En échange, les pouvoirs publics s'engagent à prendre en charge une partie de la formation de la population recrutée localement et les frais d'installation des cadres qui déménagent dans ces zones.

De telles initiatives économiques ne sauraient être intéressantes sans un volet axé sur la formation. À cet égard, il est urgent de revoir les méthodes d'enseignement dans les banlieues. Un effort au niveau de la scolarisation précoce de certains enfants permettrait notamment de combler le retard qu'ils cumulent dès les premières années à l'école. De plus, un travail d'orientation vers les filières d'excellence pourrait créer une élite sociale sur le moyen et le long terme. Il convient en outre de prendre en charge des enfants déscolarisés ou en échec scolaire avant qu'ils basculent dans la délinquance, à travers le développement de la filière par apprentissage.

Enfin, pour être efficaces, ces actions doivent être accompagnées d'une sorte d'« *affirmative action* » à la française, non pas axées sur des discriminations positives liées à la race ou à l'ethnie, mais au territoire. Je rejoins en cela l'analyse de Hugues Lagrange. De telles actions permettraient de réduire les discriminations territoriales dont sont victimes les banlieues et de démontrer la bonne volonté des pouvoirs publics pour combler les inégalités.

Le défi de la diversité – Regard d’élus locaux

Animation : Christian SOCLET, chargé de mission, Conseil national des villes

Christian SOCLET

La question de la diversité des cultures est moins médiatisée que le déni des cultures et il est difficile de transmettre la richesse qui existe dans des villes comme Vaulx-en-Velin. Il est important d’insister sur des aspects positifs de ces quartiers et, à ce titre, j’énoncerai quelques points de réflexion :

- la gestion de la diversité incombe aux élus et doit être menée de façon saine, et donc juste ;
- l’interrogation sur l’utilisation des termes d’« ethnicité » ou de « multiculturalisme » devrait laisser la place à celle de la citoyenneté et du modèle français de la citoyenneté ;
- le débat doit mettre en valeur la richesse des quartiers et les bonnes pratiques constatées partout, quelle que soit la « couleur » des élus et des modes de gestion adoptés.

Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne, premier vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

Comme vient de le souligner Christian Soclet, il revient aux élus de gérer la diversité, qui est très éclatée. Dans les grandes agglomérations, ces élus sont confrontés à des populations semblables à ce qu’elles étaient voici cinquante ans. Dans les environs de Paris, les baraquements d’il y a trente ans ont été remplacés par des constructions massives, évolution dont on peut s’interroger sur les conséquences. La différence aujourd’hui réside dans les origines très diverses des populations, dont l’émigration ne résulte pas de l’exode rural mais de mouvements plus larges de populations et de l’ouverture du monde, et qui constitue un élément de richesse.

Dans ce cadre, nous, élus locaux, sommes confrontés à des gestions d’ensembles très peu homogènes. Dans ma propre ville, la moitié de la population est issue de l’immigration, en raison du pourcentage élevé (72 %) de logements sociaux, ce qui a attiré une population aux revenus très bas. Les propos de Hugues Lagrange sur la mixité sociale m’interpellent car cette mixité ne peut pas se décréter, puisque chacun a le droit de s’installer où il le souhaite, dans la mesure de ses possibilités. Il est normal que les populations des classes moyennes ne viennent pas naturellement se loger dans les quartiers stigmatisés par leurs établissements scolaires. J’en profite pour signaler que j’inaugurerai demain un lycée qui est le premier en France par sa valeur ajoutée. Je constate toutefois que l’allure générale des établissements scolaires de ma ville constitue un handicap rédhibitoire pour l’arrivée de populations de la classe moyenne. La mise en place de prêts à taux zéro dans le département des Hauts-de-Seine, comme à Paris, a eu un résultat modeste.

Dans la pratique, nous sommes donc confrontés à gérer cette diversité. Villeneuve-la-Garenne a fait le choix de diviser la ville en dix quartiers, moyennant dix gestions différentes, dix conseils consultatifs de quartiers et des forums publics annuels permettant des rencontres entre les habitants et l’étude partagée des solutions possibles aux problèmes qui se posent. Je signale que la ville n’avait pas de lieu de culte avant 1905, et qu’ils ont donc été construits après cette loi, à savoir une église catholique en 1932, une

synagogue dans les années 1990, un lieu de culte construit par les Témoins de Jéhovah au cours de cette même décennie et une mosquée, en cours de construction. J'observe que la loi de 1905, présentée aujourd'hui comme une loi de paix sociale, était une loi profondément antireligieuse et a été vécue comme une loi d'affrontement. Avec le temps, et l'avènement d'un moment de calme social en raison de la première Guerre mondiale, on a oublié les affrontements violents qui l'ont caractérisée.

Enfin, je voudrais souligner la complexité des questions religieuses. Contrairement à la considération qui prévaut dans notre pays – le caractère privé de la religion – pour un croyant, quelle que soit sa confession, la religion constitue au contraire un élément de caractère public qui le conduit à mener des actions et à faire des choix. Nous ne pouvons pas, dans un pays comme le nôtre, nous cacher derrière des habitudes de pensée et considérer que chacun peut avoir sa propre foi et l'exercer comme il l'entend.

Jean FRÉBAULT, président du Conseil de développement du Grand Lyon

J'interviens de façon improvisée, à la place de Maurice Charrier qui a eu un empêchement de dernière minute, en vous livrant un court témoignage personnel. J'ai en effet participé à une réunion passionnante sur les questions du vivre-ensemble organisée récemment à Vaulx-en-Velin à l'initiative du CNV, en présence de Maurice Charrier et d'une douzaine de responsables de la ville dont la plupart étaient issus de la « diversité culturelle », comme on le dit très pudiquement.

Le débat portait à la fois sur les pratiques et sur les concepts, et j'ai été frappé de constater à quel point les deux se mêlaient, et par le poids des mots. Les personnes qui ont participé à cette réunion, qui s'exprimaient très librement, étaient toutes bien intégrées, mais insistaient sur différentes formes de souffrance ressenties, principalement liées au regard des autres, et sur la persistance de discriminations. Il est par ailleurs frappant de constater l'écart entre l'image véhiculée par une ville comme Vaulx-en-Velin, encore souvent négative, et le vécu des habitants sur ce territoire.

La position globalement exprimée sur la question de l'exclusion est que le facteur ethnoculturel vient s'ajouter à des facteurs fondamentaux d'ordre social et économique. L'histoire de Vaulx-en-Velin est caractérisée par une grande diversité culturelle, issue du développement de l'industrie textile et de l'immigration italienne et portugaise que celle-ci a engendrée. En ce qui concerne la question de la citoyenneté, très présente au cours de la réunion, Maurice Charrier a exprimé un plaidoyer pour la reconnaissance à la fois du « droit à la différence » et du « droit à la ressemblance », qui est devenu au cours de la réunion le « devoir » de ressemblance. Comme l'a signalé Vincent Chriqui, le débat porte sur la recherche du bon compromis entre ces deux dimensions.

La discussion a fait ressortir l'importance du territoire et de l'identité d'une ville comme Vaulx-en-Velin, le territoire local étant le premier support de construction de la citoyenneté. Il existe une forme d'identité vaudoise, de fierté d'appartenir à ce territoire, qui est liée à son histoire et à cette forme d'utopie sociale et urbaine de la ville nouvelle, à laquelle les habitants se sont identifiés. Le projet de rénovation urbaine, critiqué mais très largement approprié, joue un rôle très fort dans cette fierté d'habiter Vaulx-en-Velin. Il est apparu au cours de la discussion que le rapport à la nation était moins évident que celui au territoire local pour fédérer cette grande diversité culturelle.

La discussion a aussi mis en évidence une forme de regret vis-à-vis de la disparition des mouvements d' « éducation populaire », qui ont eu après la seconde Guerre mondiale un fort impact culturel à travers le développement des valeurs sur le vivre-ensemble, la tolérance et le respect de l'autre.

En matière d'encadrement des débordements et de garde-fous, la position adoptée à Vaulx-en-Velin est très ferme quant aux questions de cantine, de piscine et de délimitation du domaine religieux. Il est à remarquer que cette ligne de conduite est bien acceptée lorsque le discours est clair et constant dans la durée. D'autres communes de l'agglomération lyonnaise n'ont pas la même posture sur ces questions.

Les activités culturelles sont essentielles pour la qualité du vivre-ensemble à travers notamment les formes d'expression qui fédèrent, comme le jazz, les musiques actuelles ou les « musiques du monde » qui rassemblent au-delà du pays d'origine.

Concernant enfin la mixité sociale, il faut signaler que des promoteurs privés comme Nexity et Bouygues investissent à Vaulx-en-Velin et de nouveaux habitants s'y installent, de même qu'à La Duchère, ce qui n'est pas le cas partout en France dans les projets de rénovation urbaine. Le défi actuel consiste à faire vivre ensemble les classes moyennes, qui ont accepté de venir habiter à Vaulx-en-Velin, et les populations qui y habitent déjà, notamment au niveau de la cohabitation scolaire et de la participation associative.

Débat

Myriam SALAH-EDDINE, élue de Marseille, membre du CNV

Je voudrais souligner l'importance du débat sur la mixité sociale mais aussi la difficulté de sa mise en pratique. Nous avons créé à Marseille un quartier d'affaires dans un quartier populaire. La réussite s'explique par l'implantation dans une zone qui était laissée à l'abandon et comportait très peu d'habitations. Nous avons créé une réelle mixité sociale, avec le développement d'emplois tertiaires et l'installation d'une population moyenne, voire aisée, qui s'est mélangée à la population qui connaît le taux de chômage le plus élevé de toute la ville. À l'inverse, il est difficile d'installer une population ayant peu de moyens dans des secteurs habités par une population aisée, y compris avec une forte volonté politique, en raison de l'opposition de cette population. La mixité peut se faire dans les quartiers « moyens » ou appelés « bobos », à l'école primaire et à la maternelle ou dans les crèches, mais les séparations se dressent au niveau du collège et du lycée.

Alain BEITONE, professeur de sciences économiques et sociales

Plusieurs intervenants ont fait l'amalgame entre la culture et la religion. La confusion est gênante, puisque si le religieux fait partie de la culture, celle-ci ne peut pas se réduire à la religion. Par ailleurs, je m'étonne des propos de Alain-Bernard Boulanger au sujet de la loi de 1905, puisqu'il me semble qu'Aristide Briand et Jean Jaurès ont joué un rôle important pour que cette loi n'apparaisse pas comme antireligieuse. Je note que les législateurs de 1905 n'ont pas interdit le port de la soutane dans les rues, et lorsque certains maires ont voulu les interdire, les tribunaux administratifs leur ont donné tort. Par ailleurs, il n'est venu à l'esprit de personne d'interdire de dire la messe en latin en obligeant de la dire en français.

Christophe JIBARD, agent de développement social, organisateur communautaire, ONG Association Sœur Emmanuelle

Je voudrais revenir sur les propos introductifs, et sur la question de la prise en compte des facteurs culturels dans l'action publique. On reproche souvent aux familles africaines de laisser les enfants, même très jeunes, sans surveillance dans la rue, ce qui s'explique par le fait que la prise en charge des enfants se fait dans leur culture par une communauté et pas seulement par la famille nucléaire. Nous avons fait l'expérience d'un rapprochement entre des femmes africaines et un club de prévention, en prenant le temps de se connaître et de décoder la manière dont chacun comprenait les choses. À travers l'accord auquel nous sommes arrivés, l'équipe éducative est entrée dans le cercle des coéducateurs des enfants, facilitant son travail et son impact auprès des familles et des enfants.

Monsieur DONAS, conseiller principal d'éducation dans un lycée en Moselle

Je voudrais savoir ce que Alain-Bernard Boulanger entend précisément par la « valeur ajoutée » d'un lycée et comment se tissent les liens entre le lycée, le quartier, les partenaires économiques, sociaux et culturels pour faire vivre l'établissement et faire progresser les élèves.

Bénédicte MADELIN, directrice de Profession Banlieue et membre du Conseil national des villes

En Seine-Saint-Denis, sur 100 enfants qui entrent à l'école, seulement 82 intègrent le collège et à peine 70 le lycée. Par ailleurs, travaillant sur la question des « femmes relais » depuis la création de Profession Banlieue, soit près de vingt ans, je m'interroge sur les moyens que l'on se donne pour reconnaître le statut d'un vrai métier pour ces femmes, impliquant la nécessité d'une formation professionnelle. Les travaux de chercheurs sur le sujet montrent que le manque de formation professionnelle est l'un des facteurs de l'échec de cette initiative, comme celle des « grands frères ». Les « femmes relais » ne sont pas reconnues, et malgré quelques avancées au dernier Conseil interministériel des villes, nous n'avons pas encore obtenu gain de cause à leur sujet.

Pauline GAULLIER, doctorante au laboratoire Lab'Urba de l'Institut d'Urbanisme de Paris

Je travaille sur les questions liées au relogement, en particulier des familles africaines polygames. La Fondation Abbé Pierre a constaté dans son précédent rapport les conditions dramatiques de la suroccupation et leurs conséquences néfastes sur l'éducation des enfants et leur intégration dans notre société. J'ajoute que les programmes de rénovation urbaine n'apportent pas des solutions à ces problèmes, puisque la démolition de grands logements pose d'insurmontables problèmes de relogement. Des actions parfois très intéressantes sont mises en place par les bailleurs sociaux, permettant une meilleure appropriation des nouveaux logements et une meilleure cohabitation entre des populations d'origines très différentes, avec le soutien des acteurs locaux.

Hugues LAGRANGE

En ce qui concerne le dialogue entre les chercheurs et les élus, je signale que j'ai beaucoup travaillé avec les villes, notamment à travers le Forum français pour la sécurité urbaine. Très souvent, les questions de méthode que je me suis posées étaient issues de ce dialogue et des difficultés rencontrées. En particulier, compte tenu de l'absence de données quant au lieu de résidence des infractants, j'ai fini par commettre une « effraction », avec l'autorisation des procureurs, pour pouvoir disposer de ces données.

J'ai insisté sur l'existence de « nids de culture », principalement en termes de connaissance, car reconnaître les différences culturelles et leur portée ne signifie pas que l'on construira des politiques publiques en suivant la ligne de clivage stricte qui sépare les groupes culturels. Je suis convaincu que ces politiques ne peuvent pas ignorer ces clivages afin de mener des actions d'égalité, sans toutefois organiser un système clientéliste généralisé en fonction des appartenances culturelles de chacun.

La loi de 1905 ne subventionne aucun culte mais les reconnaît tous. Or nous ne pouvons pas ignorer une contradiction criante. Lorsqu'on donne d'un côté des signaux très négatifs à l'égard des cultures africaines et que, de l'autre, on prétend reconnaître tout le monde au niveau local, le hiatus créé est énorme. La montée de la xénophobie et du populisme en Europe n'y est pas complètement étrangère. L'Europe fait preuve d'une très grande frilosité devant la mondialisation, en contradiction avec la pratique locale. Cette contradiction se traduit au niveau de la souffrance liée au regard des autres, qui trouve pour une part sa source dans le déficit de reconnaissance véritable, et non de façade. Cette reconnaissance doit être sans concession, et je suis intransigeant en ce qui concerne les horaires de piscine, l'enseignement de la biologie ou la séparation des sexes dans l'espace public, qui

est une réalité dans beaucoup de quartiers. Nous devons nous battre contre ces comportements et la République peut agir dans ce domaine, à travers une action politique et sociale.

Christian SOCLET

La question était de savoir si l'on ignorait à ce point la pratique et le fait que nous étions très loin de ce que l'on appelle les « accommodements raisonnables » au Canada. Cette notion rejoint les propos sur le rapport à la nation et à la citoyenneté, et sur l'absence d'exceptions au principe républicain.

Hugues LAGRANGE

Le problème de la mixité à l'école s'est posée dans beaucoup de pays en Europe. Or cette mixité est pour moi un acquis fondamental qu'il convient de défendre et qui modifie profondément les mœurs dans la société.

Xavier LEMOINE, maire de Montfermeil, vice-président du CNV

Pour répondre à propos de la polygamie, je signale que l'une des résidences de la ville de Montfermeil accueille 45 familles polygames, comprenant 500 enfants, soit un groupe scolaire et demi. Une grande hypocrisie est observée à ce sujet. Les personnes qui pratiquent la polygamie ne sont pas régularisables, mais elles ne sont pas expulsables non plus au regard du droit du sol acquis par les enfants. Pour essayer de résoudre le problème, nous avons demandé à ces familles de divorcer, pour ainsi pouvoir régulariser les mères. Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, et bien avant l'ANRU, nous nous sommes penchés sur le logement des familles polygames, et nous avons réussi à mobiliser d'importants moyens pour acheter des pavillons. Cependant, six mois après avoir affecté les familles dans ces pavillons, la suroccupation y était du même ordre que précédemment, en raison des règles de solidarité africaine, que je constate sans porter de jugement. Aujourd'hui, nous nous réjouissons presque lorsque nous réussissons à trouver des logements plus petits, afin que l'accueil de personnes supplémentaires soit difficile et que les situations de suroccupation ne puissent être recréées.

Alain-Bernard BOULANGER

Je ne reviens pas sur la loi de 1905, dont nous pourrions débattre encore longtemps. Concernant l'habitat, je rappelle qu'il manquerait entre 900 000 et un million de logements sociaux en France. Au rythme normal de 400 000 logements construits par an, le retard ne serait rattrapé que dans sept ou huit ans. Je signale à ce sujet que l'OCDE a publié très récemment un rapport concluant que le nombre de logements sociaux serait au contraire suffisant en France.

S'agissant de la question sur la valeur ajoutée dans les lycées, une quotation est attribuée à l'établissement en fonction de la structure sociale et du niveau des populations qui relèvent de ce lycée. En fonction des résultats effectifs du lycée, il résulte un écart entre la quotation d'origine et celle finale, qui détermine le classement national. Ainsi, à partir d'une population défavorisée, il est possible, en y mettant les moyens, de donner aux enfants la chance de poursuivre des études à un niveau convenable.

Conclusion – Synthèse des débats

Brigitte RAYNAUD, Secrétaire générale du Conseil national des villes

Pour clore ce premier kiosque, je remercie tout d'abord tous les participants et les organisateurs qui ont beaucoup travaillé pour sa réussite. Je remercie également le Centre d'analyse stratégique, qui a accepté la proposition du Conseil national des villes d'organiser trois kiosques au cours de l'année 2011, le prochain devant se dérouler le 27 juin et le troisième à l'automne.

Ces kiosques sont une continuité, puisque nous avons collaboré avec le Centre d'analyse stratégique à travers l'organisation de deux colloques, l'un en 2006 sur les violences urbaines et l'autre, en 2008, sur la responsabilisation des parents en tant que réponse à la délinquance juvénile. Ces kiosques symbolisent la rencontre des élus avec des personnes issues d'autres niveaux de réflexion et de recherche, cette interaction permettant au Conseil national des villes de remplir sa mission, à savoir réfléchir ensemble sur les politiques publiques et formuler au gouvernement des recommandations ou des avis pour en faciliter l'évolution en fonction de celle de la société.

Je précise que le mot « kiosque », d'origine turque, désigne un abri ou un pavillon sur la voie publique, ouvert à tous les vents et à tous les horizons. Le « kiosque » est un lieu qui permet non seulement de discuter mais aussi de s'enrichir de tous les points de vue divers et variés.

Pour ce premier kiosque, nous avons choisi de poser une question impertinente qui était de se demander en quoi la question ethnoculturelle était pertinente pour la politique de la ville. Cette question, qui semblait dérangement mais jugée essentielle au niveau du Conseil national des villes, a été beaucoup débattue pour savoir s'il était opportun de la poser. Très courageusement, nous nous sommes tournés vers le Centre d'analyse stratégique pour nous accompagner dans ce questionnement. Avec l'apport du livre de Hugues Lagrange, le titre de ce premier kiosque a été quelque peu modifié. J'ignore si cette question de la culture est pertinente et s'il ne fallait pas plutôt poser celle du développement économique et de l'éducation, mais je suis sûre qu'elle est impertinente et frontale, voire brutale. Cependant, pour y répondre, encore fallait-il se la poser.

En soulevant cette question, nous avons fait un acte de diplomatie moderne, pour reprendre une expression employée récemment par Marc Lortie, ambassadeur du Canada en France, lors d'un séminaire que nous avons organisé. Marc Lortie indiquait qu'une telle question s'intéresse inévitablement aux problèmes de société. Au-delà des méthodes et des mécanismes, il s'agit pour nous de dévoiler la philosophie tapie derrière les politiques publiques, celle de la ville en particulier qui doit être pensée, tant au niveau central que municipal, pour favoriser la diversité culturelle et une plus grande intégration dans le milieu où nous vivons. Cette question de la diplomatie est ouverte aujourd'hui à travers le monde. Elle est posée par les jeunes qui en appellent aux démocraties occidentales pour savoir comment s'organise une société démocratique et comment faire vivre la démocratie.

D'ici 2050, la population européenne, vieillissante, devra accueillir plusieurs millions d'étrangers afin d'équilibrer son niveau de population active. Le sujet sur lequel nous sommes penchés aujourd'hui deviendra donc de plus en plus pertinent. Ses vastes enjeux renvoient à des notions complexes relatives à la définition de la culture, de la nation, de la citoyenneté ou encore de l'identité, qui renvoient à leur tour à la mixité sociale, à la

politique du logement, de la rénovation urbaine ou à la politique éducative, ainsi qu'au rôle déterminant sur les trajectoires des politiques des différentes sociétés. Dans un monde mouvant et globalisé, il nous est difficile de cerner ces piliers de notre société. En particulier, la spécificité de la citoyenneté tient à sa plasticité et à sa capacité à se réinventer, par-delà les idéaux qui la sous-tendent, car elle est une construction historique qui se modifie par les usages sociaux. Le modèle d'une citoyenneté à caractère homogène et universaliste est concurrencé par de nouvelles appartenances, puisque très peu d'États sont aujourd'hui homogènes culturellement. La question du multiculturalisme en appelle à l'organisation de politiques d'« accommodements raisonnables », pour reprendre l'expression canadienne, alors que le républicanisme en appelle toujours à l'unité d'un peuple que certains décrivent comme fictive. Ces revendications culturelles doivent-elles être considérées sur le fond et les politiques publiques doivent-elles les prendre en compte ? Dans les faits, cette prise en compte est bien réelle, et le déni semble porter davantage sur la gestion des questions culturelles au quotidien, notamment par les maires. Quelles que soient leurs couleurs politiques, les élus sont réticents à l'idée des « accommodements raisonnables », car il est sans doute difficile dans la pratique de réinscrire la différence au cœur de l'identité, sans creuser de nouvelles inégalités. Or tout l'enjeu de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement et les inégalités entre les quartiers et les populations.

Derrière la question ethnoculturelle, la problématique de la nation reste posée. À ce sujet, permettez-moi de citer la définition d'Ernest Renan : *« L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours. Ce passé commun, les caractéristiques naturelles ou communes ne suffisent pas. L'homme n'est ni esclave de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagne. La nation est le produit des volontés subjectives »*, de ce que l'on appelle aujourd'hui le vivre-ensemble, le mieux-vivre-ensemble ou le bien-vivre-ensemble, et *« le vœu des nations est destiné à être renouvelé de façon perpétuelle »*.

Cet éternel recommencement de la nation et du pacte social doit s'appuyer sur la société et ses habitants. Lors de notre prochain kiosque, nous nous interrogerons sur la participation des habitants à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. S'appuyer sur les habitants suppose le dialogue, notamment interculturel. Pour y parvenir, nous disposons de concepts, comme la médiation sociale et culturelle, qui ne doit pas être perçue comme une « recette », mais comme un processus de communication éthique qui s'appuie sur la capacité des habitants, en particulier des jeunes, à trouver en eux-mêmes les solutions aux conflits et à prendre en charge leur destinée et leur développement dans le cadre républicain, pour lequel les élus ont manifesté leur attachement.

PARUTIONS
RÉCENTES

. « **Croissance et déséquilibres mondiaux. Approches chinoises et européennes** », 73 p.

version anglaise : fichiers audio sur www.strategie.gouv.fr

Colloque, Centre d'analyse stratégique en collaboration avec l'université Paris-Dauphine, le CEPII et le Shanghai Advanced Institute of Finance (université Jiao-Tong), 23 mai 2011

. « **Incitations comportementales et environnement** », 67 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, 9 mars 2011

. « **Jeux vidéo : Addiction ? Induction ? Régulation.** », 39 p.

Séminaire, Centre d'analyse stratégique, 23 novembre 2010

. « **La France et l'Europe face à la crise économique** », 119 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, 20 septembre 2010

Dans la série Rapports et Documents, n°31, Paris, la Documentation française

« **Évaluation d'impact sur la santé : méthodes diverses d'analyse** », 58 p.

Colloque, Centre d'analyse stratégique, Direction générale de la santé et Société française de l'évaluation avec la collaboration de l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé, 28 janvier 2010

Les Actes de colloque du Centre d'analyse stratégique
sont disponibles sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique Publications

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

www.strategie.gouv.fr